

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS HUMAINS

OBJET

Le <u>Code de conduite professionnelle et de déontologie</u>Code de conduite »), les politiques en matière de conformité et la présente politique relative aux droits humains (cette « Politique ») de Pentair ont été mis en place afin d'assurer un traitement équitable envers tout le monde et de refléter l'engagement de Pentair en faveur de la protection des droits humains et de conditions de travail équitables au sein de nos propres opérations et de notre chaîne de valeur.

CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à Pentair plc, à l'ensemble de ses filiales, sociétés affiliées et segments opérationnels, quel que soit leur lieu de constitution juridique, d'agrégation, d'organisation ou leur emplacement géographique, y compris les sociétés apparentées, partenariats et coentreprises dans lesquels Pentair plc détient une participation majoritaire (« Pentair »), ainsi qu'à tous les directeurs, cadres, salariés et prestataires de Pentaire le conduite des fournisseurs et reflète les attentes et les engagements stipulés dans la présente Politique.

POLITIQUE

DOCUMENT ÉMIS PAR	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	REMPLACE	PAGE
Service juridique	12 décembre 2022		1 sur 4

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS HUMAINS

notre engagement envers les droits humains dans notre Rapport annuel de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Chez Pentair, nous sommes portés par nos valeurs du « Win Right » (Remporter des affaires de manière juste). Nous « remportons des affaires » en appliquant nos valeurs, à savoir Priorité au client, Responsabilisation en matière de performances et Innovation et Adaptabilité. Et nous y parvenons de manière « juste » grâce à nos principes Énergie positive, Respect et travail d'équipe, et Intégrité absolue. Conformément à nos valeurs du « Win Right », notre approche en matière de droits humains est la suivante :

Protection des salariés la santé et le bien-être des salariés de Pentair constituent un volet essentiel de nos valeurs du « Win Right » et sont au centre de nos préoccupations. En accord avec ses valeurs, Pentair s'est engagée auprès de ses clients à concevoir, à fabriquer et à distribuer des produits, et à fournir des services, de façon sûre et responsable, conforme aux lois et réglementations en vigueur. Nous gérons nos opérations à travers le monde en veillant à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos salariés, de nos clients, de nos communautés et de l'environnement, comme indiqué dans le document le Mission, Vision and Guiding Principles.

Travail des enfants nous nous sommes engagés à respecter l'ensemble des lois et réglementations locales en vigueur concernant l'emploi de personnes mineures. Pentair n'engage aucun salarié de moins de 18 ans. Les sites et opérations de Pentair vérifient l'âge des salariés au moment de leur embauche. Si, à un moment quelconque, il est établi qu'un salarié est mineur, son contrat de travail doit être résilié et la direction du site Pentair doit prendre des mesures correctives appropriées comprenant la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Comme cela est indiqué dans le Code de conduite de Pentair et le Code de conduite des fournisseurs de Pentair, le respect des lois et des réglementations en vigueur est une condition préalable pour travailler avec Pentair.

Travail forcé: Pentair interdit le recours à toute forme de travail forcé, y compris en servitude pour dettes, en esclavage, dans un contexte militaire, et toute forme de traite d'êtres humains. Pentair ne conserve pas les documents originaux des salariés (tels que les pièces d'identité nationales, les passeports ou les permis de travail), à moins que les salariés ne le lui demandent expressément afin de les conserver en lieu sûr, ou lorsque la loi l'exige. Si Pentair conserve les documents originaux de ses salariés, elle ne peut pas leur refuser l'accès à leurs pièces d'identité ou leurs documents d'immigration.

DOCUMENT ÉMIS PAR	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	REMPLACE	PAGE
Service juridique	12 décembre 2022		2 sur 4

POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS HUMAINS



Lutte contre la corruption et les pots-de-vinPentair applique une tolérance zéro envers toute forme de corruption ou de pot-de-vin. Le Code de conduite des fournisseurs de Pentair interdisent tout acte de corruption et les pots-de-vin en tous genres, et sous toutes leurs formes, aux salariés de Pentair, ainsi qu'à nos fournisseurs et aux partenaires tiers travaillant en notre nom.

SIGNALEMENT ET MISE EN APPLICATION

Pentair a mis en place des programmes visant à évaluer et à améliorer en continu le respect de ces engagements par l'entreprise elle-même et par ses fournisseurs et partenaires commerciaux. Les directeurs, cadres et salariés de Pentair sont tenus de signaler les infractions suspectées à la présente Politique et peuvent faire appel aux ressources de signalement identifiées dans notre

DOCUMENT ÉMIS PAR	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	REMPLACE	PAGE
Service juridique	12 décembre 2022		4 sur 4